

Questions orales

l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré le 5 septembre dernier que le gouvernement devait avant tout assurer des réserves durables de combustible nucléaire pour remplir les besoins du Canada, le ministre peut-il dire quelle position le gouvernement fédéral a adoptée à l'égard des discussions en cours relativement à la réalisation d'un projet d'uranium enrichi dans la région de la Baie James aux fins d'exportation, projet qui utiliserait 18,000 tonnes d'oxyde d'uranium par année bien que le Canada ne produit actuellement que 5,000 tonnes par année et que, selon le ministre, cette production n'atteindra que 16,000 tonnes en 1980?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Le gouvernement n'a pris aucune décision pour ce qui est d'accorder des permis d'exportation pour l'uranium enrichi.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant? Étant donné qu'il faudrait des dépenses en immobilisations d'au moins 100 milliards de dollars réparties sur une période de dix ans pour réaliser tous les projets importants d'exploitation des ressources qu'étudient actuellement les organismes privés et gouvernementaux, est-il disposé à publier le rapport de l'équipe spéciale sur les besoins de capitaux qu'a terminé récemment le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources afin que nous puissions étudier en public la portée économique de ces énormes dépenses?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je suis d'accord avec l'hon. représentante; le public devrait connaître la portée des importants projets que nous devons réaliser. Je ne suis cependant pas certain que nous puissions publier le rapport en question; il peut contenir des renseignements d'une autre nature que le gouvernement ne devrait pas révéler dans l'intérêt du public. Cependant, je recommanderai certainement à mes collègues de publier le genre de renseignements auxquels l'hon. représentante fait allusion.

* * *

AIR CANADA

LES MOTIFS DU RETARD APPORTÉ À L'APPROBATION DU
COMPTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports. Pourrait-il nous dire pourquoi le budget en capital d'Air Canada pour l'année en cours n'a pas encore été approuvé par le Cabinet et quand prévoit-il qu'il le sera?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): J'espère que ce sera bientôt. C'est certainement une question très pertinente. Ce qui nous retarde, c'est que nous avons demandé à Air Canada des renseignements que nous n'avons pas encore reçus. Mais je pense que nous avons fini par convaincre le président et les administrateurs de la compagnie de nous transmettre ces renseignements, qui nous permettront de savoir ce que deviendra Air Canada dans les cinq années à venir.

[Mlle MacDonald (Kingston et les Îles).]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR
L'ACCISE

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose: Que le bill C-40, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur l'Orateur, le bill prévoit un certain nombre de modifications de grande portée à la loi sur la taxe d'accise et à la loi sur l'accise. Les changements proposés rendraient applicables d'importantes parties des politiques gouvernementales visant à régler les deux grands problèmes qui assaillent la plupart des économies occidentales: l'inflation et le ralentissement de la croissance.

Le bill dont nous sommes saisis prévoit des réductions de la taxe de vente, dont on estime le total pour une année entière à 940 millions de dollars. Ces allègements stimuleront considérablement l'habitation et les industries de construction en général, de même que le secteur économique du transport. Ces mesures, jointes aux autres politiques proposées dans le budget, profiteront directement aux consommateurs car ils auront pour effet de modérer les prix et d'encourager la création d'emplois. Le bill prévoit en outre d'importantes nouvelles taxes sur les véhicules qui consomment beaucoup d'énergie, ainsi qu'une hausse modérée des taxes prélevées sur les spiritueux, les vins et les tabacs. Je m'attendrai davantage sur ce sujet à l'étape de l'étude en comité. Pour le moment, je préfère limiter mes observations à l'ensemble du bill.

Les amendements concernant les vêtements et les chaussures d'adulte figurant dans le bill dont la Chambre est saisie préciseront les réductions de taxes de vente pour ce qui est des produits prévus à la loi sur l'administration financière du 16 juillet 1974. Ce sont là des mesures importantes qui comportent annuellement plus de 5 milliards de dollars de taxes de vente sur les vêtements et les chaussures. Elles permettront aux consommateurs d'épargner plus de 300 millions de dollars de taxes de vente au cours d'une année complète. Le budget du 6 mai dernier signalait que les vêtements et les chaussures d'adulte constituent un poste très important du budget de la plupart des familles et que la mesure proposée réduirait considérablement le prix de ces produits.

Le ministère de la Consommation et des Corporations surveille les prix en vigueur dans ce secteur depuis que la décision a été prise, le 16 juillet 1974, d'éliminer cette taxe. Le rapport définitif sur cette entreprise de surveillance des prix sera déposé au début de la nouvelle année. Cependant, les premiers relevés autorisent à penser que le consommateur bénéficie à son tour de ces réductions qui ont beaucoup contribué à freiner la hausse des prix dans cet important secteur de l'économie.

[Français]

En ce qui concerne les mesures contenues dans le projet de loi à l'étude, et qui touchent le logement, l'exemption du matériel de construction et de l'équipement municipal de distribution d'eau, ainsi que la réduction à 5 p. 100 de la taxe de vente fédérale sur une grande variété de matériaux et de matériel utilisés dans la construction d'immeubles, devraient constituer un stimulant important pour la construction domiciliaire et l'industrie de la construction en général.